



Communiqué de presse

Harcèlement dans une école de l'Eure : les plaignantes en arrêt.

Depuis plusieurs mois, la situation n'est plus tenable pour plusieurs collègues dans une l'école à Vernon, dans l'Eure.

Victimes présumées d'actes relevant de harcèlement moral de la part de leur directrice et de harcèlement sexuel de la part d'un autre collègue, elles sont aujourd'hui trois en arrêt de travail.

Pourtant, ces collègues ont engagé, en amont, des démarches envers leur supérieur hiérarchique afin d'être entendues et protégées. Ainsi, elles ont effectué des signalements via les fiches RSST (Registre sécurité et santé au travail) puis une audience leur a été accordée à l'inspection de circonscription de Vernon le 25 janvier 2021, avant que le CHSCT ne soit saisi de cette affaire.

Malgré cela, l'Education Nationale n'a pas mis tous les moyens en œuvre pour protéger les collègues plaignantes dans les plus brefs délais comme le prévoient les textes. En effet, l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 rappelle : « *Aucun fonctionnaire ne doit subir le fait de harcèlement sexuel par des propos ou comportements à connotations sexuelles répétés, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.* »

Même si les présumés agresseurs doivent bénéficier de la présomption d'innocence à ce stade, aucune mesure de protection préventive n'a été mise en place pour les personnels plaignants.

Une enquête administrative commencera ce jeudi 25 mars 2021 soit plus de dix semaines après le signalement des faits !

Au lieu de cela, la protection fonctionnelle demandée par les collègues plaignantes, réceptionnée par la rectrice le 4 mars, a été mise sous réserve le 11 mars, au motif que l'enquête administrative n'avait pas encore débuté.

- Considérant que l'administration n'a encore rien entrepris de concret pour protéger les personnels,
- Considérant le mal-être grandissant des collègues de cette école,

Il nous semble indispensable de communiquer publiquement sur l'état de cette situation et sur la lenteur de l'Education Nationale à protéger ses agents.

En espérant dorénavant que ceci pousse l'administration à mettre enfin un terme à ces comportements relevant du pénal s'ils devaient être avérés.

Nous demandons qu'à l'avenir l'administration intervienne dans les plus brefs délais afin de protéger réellement les enseignants qui font appel à elle.